Rapports sur les pratiques des pays en matière de droits de l'homme (2010)

Introduction

Le présent rapport fournit des détails encyclopédiques sur l'état des droits de l'homme dans plus de 190 pays pour l'année 2010. Cependant, du fait que nous publions ce rapport au troisième mois de la nouvelle année, nos perspectives sur plusieurs problématiques se définissent actuellement par le prisme des changements spectaculaires qui déferlent en 2011sur les pays du Moyen-Orient. Nous ne sommes pas en mesure de prédire à ce stade quelle sera l'issue de ces changements et nous n'en comprendrons les effets durables que dans les années à venir. La dynamique interne de chacun de ces pays étant différente, une analyse panoramique de toute la région n'est pas indiquée. En Tunisie et en Égypte, par exemple, nous assistons à des revendications populaires qui aspirent à une participation politique significative, à des libertés fondamentales et à de plus grandes opportunités économiques. Ces revendications sont profondes, endogènes et portées par de nouveaux militants, pour la plupart, des jeunes. Ces citoyens veulent construire des démocraties viables dans leurs pays avec des gouvernements qui respectent les droits universels de l'homme de leurs propres populations. S'ils réussissent, le Moyen-Orient et, partant, le monde entier, en sortiront grandis.

Les États-Unis continueront de suivre de près la situation dans ces pays, conscients du fait que la transition démocratique n'est pas automatique, qu'il lui faudra du temps et une attention soutenue. En Egypte, nous anticipons la levée de l'état d'urgence que le Conseil suprême des forces armées promet de mettre en œuvre avant les élections parlementaires. En Tunisie, nous sommes encouragés par la création d'une commission d'enquête sur les abus des droits de l'homme commis pendant le soulèvement.

Alors que nous sommes confrontés à ces répercussions à court terme et à d'autres, les historiens, eux, auront l'avantage du recul et de la perspective pour nous aider à comprendre le déclic de ces mouvements populaires. Trois tendances ont, tout de même, clairement contribué à leur montée et à d'autres changements qui se sont produits de par le monde en 2010. Tout d'abord, il y a eu la croissance explosive des organisations non-gouvernementales de plaidoyer axées sur un large éventail de questions et de causes liées à la démocratie et aux droits de l'homme. Il y a cinquante ans de cela, quand Amnesty International fut établi, rares étaient les pays en dehors de l'Amérique du Nord ou de l'Europe de

l'Ouest qui disposaient d'organisations de défense des droits de l'homme basées localement. A l'heure actuelle, des ONG locales existent dans presque tous les pays du monde. L'essor de ces organisations a été spectaculaire et dans beaucoup de pays, de telles organisations citoyennes ont été créées malgré d'énormes obstacles et seulement parce que des militants des droits de l'homme étaient individuellement disposés à prendre de graves risques personnels. La secrétaire d'État Clinton a souligné l'importance de ces organisations dans un discours prononcé, en juillet 2010, à Cracovie, en Pologne, devant la Communauté des Démocraties. Comme elle l'a déclaré, « les sociétés progressent lorsque les citoyens qui composent ces groupes détiennent le pouvoir de transformer les intérêts communs en actions communes au service du bien commun. »

Dans les sociétés fermées où des États répressifs cherchent à contrôler et à étouffer le débat sur des sujets politiques et sociaux délicats, les pouvoirs publics considèrent ces organisations citoyennes indépendantes locales comme des menaces plutôt que des ressources et réservent aux défenseurs des droits de l'homme et de la démocratie un traitement particulièrement sévère. Par exemple, au Belarus, plus de 700 militants pro-démocratie, y compris sept candidats à la présidentielle, ont été arrêtés au cours de manifestations publiques suite aux élections présidentielles contestées de décembre 2010. Dans les semaines qui ont suivi, les bureaux et les résidences de représentants de la société civile ont fait l'objet de raids dans le cadre d'une campagne pour étouffer les activités politiques indépendantes et la liberté d'expression.

Au cours des dernières années, plus de 90 gouvernements ont cherché à adopter des lois et règlements restrictifs visant à entraver la capacité des organisations à s'enregistrer, à fonctionner librement ou à recevoir des fonds étrangers. Un projet de loi sur les ONG au Cambodge, introduit en décembre, est emblématique de ces efforts. La loi imposerait aux ONG de contraignantes conditions en matière de rapports, érigerait des barrières majeures à l'enregistrement des ONG étrangères, exigerait de ces dernières qu'elles collaborent avec le gouvernement et interdirait les ONG non enregistrées. En Éthiopie, une nouvelle loi sur la société civile est entrée en vigueur en février après une période de grâce d'un an. La loi interdit aux organisations caritatives, sociétés et associations recevant plus de 10 % de leurs financements de sources étrangères de mener des activités de promotion de la démocratie et des droits de l'homme, des droits des enfants et des personnes handicapées, de l'égalité des

nations, des nationalités, des peuples, des genres et des religions, du règlement des conflits ou de la réconciliation, et de la justice. Pendant la période de grâce, les principales organisations éthiopiennes de défense des droits de l'homme se sont adaptées à la situation en se réenregistrant soit en tant que charités locales, ce qui veut dire qu'elles ne pourraient pas obtenir plus de 10 % de leurs fonds des bailleurs étrangers, soit en tant que « charités résidentes », ce qui leur permettait de recevoir des dons mais leur interdisait de mener des activités dans les domaines cités. Il y avait 3.522 organisations déclarées avant l'adoption de la loi sur la société civile et seulement 1.655 après.

La secrétaire d'État Clinton a, dans son discours de Cracovie, reconnu ces troublantes restrictions imposées à la société civile quand elle a identifié « un groupe de pays où les murs se resserrent autour des organisations civiques » et mis en garde que « lorsque les gouvernements répriment le droit des citoyens à travailler ensemble, comme ils l'ont fait pendant toute l'histoire, les sociétés tombent dans la stagnation et la déliquescence. » Comme on l'a constaté au Moyen-Orient et ailleurs, les États ne peuvent pas indéfiniment réprimer la société civile et ne peuvent jamais la réprimer légitimement.

Une deuxième tendance majeure est la montée en puissance spectaculaire de l'Internet, de la téléphonie mobile et d'autres technologies de connexion qui permettent à des milliards de personnes de par le monde de communiquer instantanément. Comme l'a indiqué la secrétaire d'État Clinton dans un récent discours au sujet de la liberté sur l'Internet, Internet est devenu « l'arbre à palabres » du XXIème siècle. Beaucoup d'encre et de salive ont coulé sur les effets de ces technologies de connexion et la manière dont elles ont permis aux Égyptiens et aux Tunisiens de se mobiliser dans les semaines et les mois qui ont précédé les manifestations proprement dites. Même si ce fut le courage des populations elles-mêmes qui a ouvert la voie et servi de moteur, on ne peut nier l'effet amplificateur de ces nouvelles technologies, conjugué à la capacité des chaînes de télévision et de l'Internet à diffuser des vidéos filmées par des citoyens grâce à leurs téléphones mobiles.

De nos jours, plus de deux milliards de personnes ont accès à l'Internet de par le monde et environ cinq milliards ont des abonnements de téléphonie mobile. Ces chiffres vont, selon les estimations, monter en flèche d'ici 15 ans. Et, au fur et à mesure que ces remarquables technologies sont accessibles à un nombre croissant de personnes qui s'en servent non seulement pour recueillir et disséminer des informations relatives aux droits de l'homme mais également

pour communiquer avec d'autres militants, les États sont de plus en plus nombreux à consacrer davantage de temps, de fonds et d'attention aux efforts visant à réduire l'accès à ces nouveaux modes de communication. Plus de 40 États ont actuellement recours à une combinaison de restrictions réglementaires, de contrôles techniques sur l'accès à l'Internet et de technologies conçues pour réprimer la liberté d'expression et porter atteinte à la vie privée des utilisateurs de ces technologies en rapide évolution.

En Arabie saoudite, en 2010, l'État a limité l'accès à l'Internet et empiété sur l'espace privé des citoyens qui étaient en ligne. La Commission officielle des technologies de l'information et des communications (CITC) surveillait clandestinement le courriel et les forums de discussion et bloquait certains sites, y compris des pages portant sur l'hindouisme, le judaïsme, le christianisme et certaines formes de l'islam considérées comme étant incompatibles avec la charia et la réglementation nationale. Au Soudan, l'État a surveillé les communications sur l'Internet et, pendant les élections, bloqué l'accès au site Sudan Vote Monitor. Le gouvernement de la Chine a rigoureusement contrôlé, outre l'accès à l'Internet et son contenu et incarcéré ceux qui critiquaient l'État ou ses politiques. Au Vietnam, l'État a orchestré des attaques sur des sites qui le critiquaient et espionné des blogueurs dissidents. La police a arrêté 25 dissidents au cours de l'année et est entrée par force dans les résidences d'autres dissidents pour récupérer leurs ordinateurs personnels, leurs téléphones portables et d'autres matériels.

Une troisième tendance, dans le sens négatif celle-là, fut l'escalade continue de la violence, de la persécution et de la discrimination officielle et sociétale envers des membres de groupes vulnérables, souvent des minorités raciales, religieuses ou ethniques ou des majorités marginalisées. Dans beaucoup de pays, ce schéma de discrimination touchait également les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les autochtones, les lesbiennes, les gays, les bisexuels, et les transgendéristes (LGBT) ainsi que les membres d'autres groupes vulnérables qui manquaient de pouvoir politique pour défendre leurs propres intérêts. Souvent, les membres de ces groupes se voyaient refuser des opportunités économiques ou la capacité de s'adonner à leurs traditions ou pratiques sociales ou culturelles, ou se voyaient limiter dans l'exercice de leur liberté d'expression, d'assemblée pacifique, d'associations ou d'organisations.

Au Pakistan, les violations de la liberté religieuse, la violence et la discrimination à l'endroit des minorités religieuses ont continué. Les lois sur le

blasphème ont été utilisées pour harceler minorités religieuses et musulmans vulnérables ou musulmans aux points de vue minoritaires. (Au cours des deux premiers mois de 2011, deux hauts responsables de l'État qui avaient publiquement remis en cause ces lois ont été brutalement tués.) En Arabie saoudite, de lourdes restrictions pesaient sur la liberté religieuse et la discrimination à cause de la religion était courante. En Chine, le gouvernement continuait de diaboliser le Dalaï-Lama et de réprimer sévèrement les Ouïgours musulmans du Xinjiang et les bouddhistes tibétains. Il a été fait état d'un nombre croissant d'actes antisémites de par le monde, y compris la profanation de cimetières, les graffiti et des discours liés aux accusations de meurtre rituel ainsi que le négationnisme, le révisionnisme et la glorification. Il y a eu, en outre, des regains d'antisémitisme au cours des événements au Moyen-Orient.

De par le monde, des personnes continuent de faire l'objet de discrimination et d'intimidation à cause de leur orientation ou de leur identité sexuelle. Le Honduras a connu une recrudescence des meurtres de membres de la communauté LGBT par des tueurs inconnus. Dans le même temps, les relations homosexuelles étaient encore des infractions pénales dans beaucoup de pays d'Afrique, du Moyen-Orient et des Caraïbes. En outre, l'État, par le biais de ces lois, renforce et encourage la discrimination et l'intolérance sociétales. En Ouganda, par exemple, l'intimidation et le harcèlement des LGBT ont empiré au cours de l'année ; des autorités gouvernementales et religieuses ont menacé des membres des communautés LGBT.

L'exploitation des travailleurs posait également problème dans de nombreux pays et était souvent aggravée par des menaces contre les travailleurs qui tentaient de se syndiquer. Encore une fois, en 2010, l'État ouzbek a mobilisé des milliers d'adultes et d'enfants pour les forcer à travailler dans le cadre de la récolte annuelle du coton. Au Bangladesh, les mauvaises conditions de travail ont été à l'origine de décès évitables, notamment dans le secteur de la confection. Au cours de l'année, le Bangladesh a été également le théâtre de fréquents et, parfois, mortels soulèvements syndicaux, surtout dans le secteur du prêt-à-porter et les zones franches industrielles pour l'exportation.

Ces tendances sont plus amplement illustrées ci-dessous par de brefs profils de 27 pays (énumérés par ordre alphabétique par région). La partie relative aux développements majeurs dans tel ou tel pays exemplifie les tendances en matière de droits de l'homme pour l'année 2010. Dans certains de ces pays, il y a eu soit des développements négatifs soit une situation des droits de l'homme

qui combine le positif et le négatif. Pour d'autres pays cités plus loin, notre réflexion porte sur les tendances positives en 2010. Le corps du présent rapport est un examen beaucoup plus détaillé de ces pays ainsi que de 167 autres.

L'année 2010 marque la 35ème année pour laquelle le Département d'État a produit les Rapports annuels sur les pratiques des pays en matière de droits de l'homme. Le présent rapport couvre l'état des droits de l'homme dans 194 pays. Ce qui, initialement, était une réponse au mandat du Congrès de présenter un rapport sur l'état des droits de l'homme dans les pays qui recevaient une aide des États-Unis dans les années 70 s'est transformé en une analyse détaillée de l'état des droits de l'homme dans tous les pays membres des Nations Unies. Les rapports sur les pays donnent un aperçu de l'état des droits de l'homme de par le monde et représentent un outil de sensibilisation aux conditions en matière de droits de l'homme, notamment en ce qui a trait à leur impact sur le bien-être des femmes, des enfants, des minorités raciales et religieuses, des victimes de la traite, des membres de groupes autochtones et ethniques, des personnes handicapées, des minorités sexuelles, des réfugiés et des membres d'autres groupes vulnérables.

Au fur et à mesure que s'élargissait la portée des rapports du Département d'État s'élargissait, leur utilisation s'est accrue de par le monde. Outre le Congrès qui s'en sert pour obtenir des données pouvant guider ses décisions en matière de financement et de politiques, toute l'administration fédérale des États-Unis et de nombreux gouvernements étrangers font usage de ces rapports. Et, fait important, un nombre croissant de particuliers et d'ONG s'en servent comme source majeure d'informations sur ce qui se passe dans le monde. Pour faciliter l'échange de ces informations, les rapports sont traduits dans plus de 50 langues et disponibles en ligne.

Le Gouvernement des États-Unis compile ce rapport sur les droits de l'homme parce que nous estimons qu'il est impératif que les pays, y compris le nôtre, veillent à ce que le respect des droits de l'homme fasse partie intégrante de la politique étrangère. Nous présentons ces rapports comme une forme de revue et d'analyse approfondies.

Les rapports ne couvrent pas les droits de l'homme aux États-Unis bien que le Gouvernement actuel se soit engagé à procéder à un examen minutieux et critique de nos pratiques dans ces domaines en même temps que nous mettons celles des autres pays sous les projecteurs. En novembre, les États-Unis ont

présenté leur premier rapport sur les droits de l'homme au Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève dans le cadre de la Revue périodique universelle. En préparation de ce rapport, nous avons procédé, aux États-Unis, à d'amples consultations avec une grande variété d'organisations de la société civile et de dirigeants amérindiens. Le mois dernier, nous nous sommes présentés à nouveau devant le Conseil des droits de l'homme à Genève pour donner un compte-rendu de notre réaction aux recommandations formulées par d'autres gouvernements.

En outre, nous préparons continuellement des rapports sur nos pratiques en matière de droits de l'homme conformément aux obligations de nos traités. En janvier 2010, nous avons remis des rapports périodiques sur la mise en œuvre des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. En 2011, nous soumettrons des rapports périodiques ayant trait à la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Convention contre la torture et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Pour la première fois en 2010, une section consacrée aux États-Unis figurait dans le *Rapport du Département d'État sur la traite des personnes* et les États-Unis étaient classés en fonction des mêmes critères que nous appliquons aux autres pays.

Un dernier mot à propos de la production de ces rapports : ces 194 rapports-pays sont bien fournis, sinon exhaustifs. Leur production est une entreprise herculéenne qui exige des efforts extraordinaires de la part d'une équipe d'agents talentueux et dévoués des droits de l'homme dans les ambassades américaines de par le monde et de leurs homologues à Washington, D.C., notamment le personnel dévoué du Bureau of Democracy, Human Rights and Labor (Bureau de la démocratie, des droits de l'homme et du travail). Chaque équipe-pays assure la collecte, l'analyse et la synthèse des informations provenant d'une multitude de sources, y compris les organisations nationales et internationales des droits de l'homme, d'autres gouvernements, des organisations multilatérales ainsi que des membres de la société civile. Une fois leur première version rédigée, ces rapports sont rigoureusement corrigés, révisés et factuellement vérifiés pour en assurer l'exactitude et l'objectivité.

Développements majeurs par pays

En 2010, des gouvernements ont, de par le monde, continué de commettre de graves violations et abus des droits de l'homme. Les paragraphes qui suivent

décrivent l'état des droits de l'homme et les tendances majeures dans des pays particuliers où les abus ont été particulièrement graves. Nous présentons également le cas de l'Ukraine qui, en 2010, a accusé des reculs après les développements positifs des années précédentes. La section commence par une analyse de la situation dans plusieurs pays --Colombie, Guinée, Indonésie— mentionnés pour l'évolution positive notoire que les droits de l'homme y ont connu en 2010.

La Colombie est un pays où la situation des droits de l'homme s'est nettement améliorée en 2010. Peu après leur entrée en fonction, en août, le président Santos et son gouvernement ont renforcé les relations entre l'État et les défenseurs de la société civile et des droits de l'homme, en organisant des réunions de consultations de haut niveau, en exprimant publiquement leur soutien aux défenseurs des droits de l'homme, en engageant un dialogue avec ces derniers et en appuyant des efforts visant à renforcer les peines prévues contre les menaces et violences à l'endroit des défenseurs des droits de l'homme. L'État a proposé une loi foncière pour les victimes dans le but d'assurer des restitutions foncières et des réparations aux victimes. Le nombre des exécutions extrajudiciaires a enregistré une baisse considérable de 2008 à 2009 et plusieurs officiers supérieurs des forces armées ont été condamnés pour abus des droits de l'homme. Certains abus se sont poursuivis, notamment les menaces à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et des syndicalistes. Le ministère de la Défense a commencé la mise en application d'un accord avec le bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme dont le but est de surveiller les actions du ministère afin d'améliorer le respect des droits de l'homme.

En décembre 2010, la **Guinée** a investi son premier président démocratiquement élu depuis son indépendance de la France en 1958. Le peuple a choisi comme président un chef de l'opposition de longue date, Alpha Condé, candidat du Rassemblement populaire de Guinée, suite à des élections en deux tours. Malgré certains actes de violence qui ont suivi le deuxième tour, les élections ont généralement été qualifiées de libres et équitables.

Le respect des droits de l'homme a continué de s'améliorer en **Indonésie** en 2010, 12 ans après la transition démocratique du pays. Même si des faiblesses du système judiciaire persistaient encore, le président Susilo Bambang Yudhoyono, démocratiquement réélu en juillet 2009, est demeuré un grand partisan de l'état de droit et de la responsabilisation ; et la société civile ainsi

que les médias étaient toujours parmi les plus dynamiques de l'Asie. La professionnalisation des forces armées a continué bien que de graves abus des droits de l'homme se soient produits, notamment à Papua et que, si sanctions il y a eu, elles n'aient souvent pas été à la mesure des infractions.

AFRIQUE

La Côte d'Ivoire a bouclé l'année 2010 dans une impasse à propos de la présidence, suite aux élections du mois d'octobre qui ont permis au président sortant, Laurent Gbagbo, candidat du Front populaire ivoirien, et le leader de l'opposition, Alassane Ouattara, candidat du Rassemblement pour les Républicains d'avancer au deuxième tour de la présidentielle qui s'est tenu le 28 novembre. Le 2 décembre, la Commission électorale indépendante a déclaré Ouattara vainqueur avec 54,1 % du scrutin contre 45,9 % pour Gbagbo. L'élection a été déclarée équitable et démocratique par l'ONU et les missions d'observateurs nationaux et internationaux. Gbagbo a refusé d'accepter les résultats, alléguant qu'il y avait eu fraude et intimidation électorales dans plusieurs régions et, le 3 décembre, Ouattara et Gbagbo ont tous deux prêté serment pour prendre fonction. En fin d'année, le président Ouattara dirigeait son gouvernement à partir de l'Hôtel du Golf à Abidjan, hôtel qui faisait l'objet d'un blocus de la part des forces pro-Gbagbo. Gbagbo avait gardé le contrôle des ressources de l'État y compris la télévision nationale, les forces de sécurité et le trésor. Des sources crédibles ont fait état d'abus des droits de l'homme pendant cette période. Le 16 décembre, les forces de sécurité ont tiré sur des partisans de Ouattara au cours d'une manifestation. Au moins 20 personnes ont été tuées, beaucoup plus ont été blessées et des centaines de personnes arrêtées. Dans la seule semaine du 15 au 22 décembre, le Département des droits de l'homme de la Mission onusienne en Côte d'Ivoire a fait état de 173 personnes tuées, 90 torturées ou malmenées, 471 arbitrairement arrêtées et détenues et 24 portées disparues. La majorité écrasante de ces tueries extrajudiciaires, de ces actes de torture, détention et disparition ont été commis par les forces de sécurité loyales à Gbagbo. Les violations des droits de l'homme qui se sont produites après le 31 décembre ne sont pas documentées dans le rapport de 2010.

De graves abus des droits de l'homme ont continué à être commis partout en **République démocratique du Congo (RDC)**, notamment dans les régions de l'Est et du Nord-Est, riches en minerais et touchées par les conflits, où l'autorité de l'État demeurait non-existante ou extrêmement faible. Des défenseurs des

droits de l'homme ont été intimidés, battus, voire, dans le cas du prééminent militant Floribert Chebeya, tués. Des factions armées, notamment des éléments des forces de sécurité de l'État, ont commis des abus dans l'impunité et se sont adonné à l'exploitation et au commerce illicite des ressources naturelles, surtout minières. Les recettes provenant de ce commerce illicite des minerais, dont une partie finançait les conflits armés, ont nourri l'incessante insécurité de l'Est-Congo et aggravé la situation déjà précaire des droits de l'homme. Des groupes de rebelles et de miliciens de l'Est-RDC ont continué de mener des campagnes de viols et de pillage dans le but de contrôler les populations vivant à proximité des régions minières lucratives et de tirer parti des profits miniers, qui ont appuyé l'effort de guerre et les abus connexes. Des sources crédibles comme le Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC ont présenté des informations selon lesquelles les circuits d'approvisionnement de certaines sociétés congolaises et internationales remontaient à des fournisseurs qui commerçaient avec des groupes armés, y compris des éléments des forces de sécurité de l'État, auteurs de graves violations des droits de l'homme.

Le Nigéria était toujours, au cours de l'année, en proie à de graves violations des droits de l'homme. Les agents des services de sécurité, notamment de la police, des forces armées et du Service de sécurité d'État, ont commis des tueries extrajudiciaires et ont torturé, battu et malmené des manifestants, des suspects, des détenus et des prisonniers condamnés. Le Groupe de travail mixte (Joint Task Force), formé en 2003 pour faire face à l'instabilité dans le delta du Niger et composée d'éléments des forces armées, de la police et des services de sécurité, a mené des assauts sur les groupes militants et les criminels présumés, ce qui a fait plusieurs morts et blessés parmi les malfaiteurs présumés et les civils. La corruption était généralisée à tous les échelons de la fonction publique et des forces de sécurité. La violence ethno-religieuse a causé des morts et des déplacements de personnes au cours de l'année. Jos et les zones agricoles environnantes ont été le théâtre de deux grandes attaques en janvier et en mars. Environ 1.000 personnes, majoritairement des femmes, des enfants et des personnes âgées, ont été assassinées, tuées à coups de hache ou brûlées vives.

La violence a continué au **Soudan** pendant toute l'année 2010. Les élections nationales tenues en avril n'ont pas été jugées libres et équitables par la communauté internationale et les observateurs ont noté de nombreux problèmes dans le processus. Au Darfour, des combats entre forces gouvernementales, milices favorables au gouvernement, rebelles et groupes ethniques ont continué

à faire des morts, des blessés et des déplacés parmi les civils. Cette violence a tué 2.321 personnes au cours de l'année selon l'ONU, ce qui représente une hausse par rapport aux 875 tués en 2009. Le gouvernement n'a pas cessé ses bombardements aériens. La violence fondée sur le sexe, le recours aux enfants-soldats et les blocages faits aux opérations des organisations humanitaires et de la Mission hybride des Nations Unies et de l'Union Africaine au Darfour, continuaient de poser problème. Le gouvernement harcelait, arrêtait et battait des membres de la société civile dans le Nord. Au Sud-Soudan, les combats interethniques et les attaques de l'Armée de résistance du Seigneur ont continué de faire des morts et des déplacés parmi les civils. Selon les estimations des Nations Unies, le bilan des violences au Sud était d'environ 986 tués et 223.708 déplacés au cours de l'année. Les inscriptions pour le référendum d'autodétermination du Sud-Soudan en 2011 ont eu lieu en novembre et en décembre. Le manque de progrès dans les préparatifs pour un référendum séparé autour de la question de savoir si la province frontalière d'Abyei devrait faire partie du Nord ou du Sud s'est soldé par des violences sporadiques et une montée de la tension dans la région.

Au **Zimbabwe**, les forces de sécurité, la police et les éléments de l'État dominé par le Zimbabwe African National Union-Patriotic Front (ZANU-PF) ont continué de commettre, dans l'impunité, de nombreuses et graves violations des droits de l'homme, y compris la torture de militants politiques non affiliés au ZANU-PF, de dirigeants d'organisations estudiantines et de militants de la société civile. La mainmise dominante et la manipulation par le ZANU-PF du processus politique par le biais de fausses accusations et d'arrestations arbitraires ainsi que par l'intimidation et la corruption ont, en effet, neutralisé le droit des citoyens à l'alternance politique. Même s'il y a eu moins d'incidents dans la première moitié de 2010, la perspective d'éventuelles élections en 2011 a abouti, vers la fin de la période couverte par le rapport, à un regain de harcèlement et d'intimidation à l'encontre des organisations de la société civile et des membres de la presse. L'État a continué de se servir de lois répressives pour supprimer les libertés d'expression (notamment pour les membres de la presse), d'assemblée, d'association et de mouvement. Les militaires et autres agents de l'État ont continué de commettre des abus dans les champs diamantifères du Marange.

ASIE DU SUD ET PACIFIQUE

Malgré la libération d'Aung San Suu Kyi, plus de 2.100 prisonniers politiques étaient toujours en détention en **Birmanie** à la fin de l'année 2010. Un grand nombre de militants de la société civile étaient en détention illimitée sans chef d'accusation et des organisations parrainées par le régime commettaient des actes de harcèlement et des violations de droits de l'homme à l'encontre des militants pro-démocratie. L'État empiétait fréquemment sur la vie privée des gens et limitait les libertés d'expression, d'assemblée, d'association, de religion et de mouvement. L'État n'autorisait pas les ONG nationales des droits de l'homme à fonctionner indépendamment et les ONG internationales évoluaient dans un environnement difficile. Les élections de l'automne 2010 n'étaient ni libres ni équitables. L'État n'a pas cessé de contrôler rigoureusement les activités du clergé bouddhiste. Les forces militaires birmanes ont continué de commettre abus et violations flagrants à l'endroit des civils dans les régions occupées par les minorités ethniques. Parmi ces abus, il faut noter : viols, tortures, réinstallation forcée et travail forcé. La violence et la discrimination sociétale envers les femmes et les minorités religieuses ont continué, tout comme le recrutement illégal d'enfants-soldats et le trafic de personnes, notamment de femmes et de filles. Les droits des travailleurs étaient toujours limités et la pratique du travail forcé, y compris celui des enfants, s'est également maintenue.

Au **Cambodge**, des membres des forces de sécurité, agissant dans l'impunité, ont commis des tueries arbitraires. Les observateurs des droits de l'homme ont fait état d'arrestations arbitraires et de détention provisoire prolongée, soulignant la faiblesse du pouvoir judiciaire et le non-respect du droit à un procès équitable. Les restrictions n'ont pas cessé par rapport à la liberté d'assemblée et d'expression, y compris pour les membres de la presse, et il y avait un recours de plus en plus abusif aux procès en diffamation et pour désinformation à l'endroit des voix de l'opposition. La société civile a exprimé sa vive inquiétude que le projet de loi sur les associations et les ONG pourrait, une fois adopté, considérablement limiter la capacité des ONG à fonctionner. Le projet de loi, rendu public en décembre, comprenait des dispositions qui imposeraient aux ONG de lourdes contraintes en matière de rapport, empêcheraient les associations de moins de 21 membres (ce chiffre a été réduit à 11, ce qui est toujours une contrainte) d'obtenir un statut juridique, imposeraient des entraves majeures à l'enregistrement des ONG étrangères, exigeraient de celles-ci qu'elles collaborent avec le gouvernement et interdiraient les ONG non déclarées. Les activités antisyndicales de la part du

patronat et la faible application des lois du travail n'ont pas cessé ; l'exploitation du travail des enfants dans le secteur informel continuait à poser problème.

En **Chine,** la tendance négative dans des domaines-clés des droits de l'homme a continué. En 2010, le gouvernement a durci les restrictions sur les avocats, militants, blogueurs et journalistes, resserré les contrôles sur la société civile, et multiplié les tentatives de limiter la liberté d'expression et de contrôler la presse, l'Internet et l'accès à l'Internet. Les autorités ont également accentué le recours aux mesures extrajudiciaires, y compris les disparitions forcées, les strictes assignations à domicile, les détentions arbitraires dans des « prisons noires » et les autres formes de « détention douce », dans le but de réduire au silence les voix indépendantes et punir les militants et leurs familles. L'avocat militant Chen Guangchen, sa femme et son enfant, sont restés en résidence surveillée à l'instar d'autres prisonniers politiques libérés. Des avocats d'intérêt public, évoluant dans le cadre juridique chinois, ont été radiés du barreau, battus ou « disparus » pour avoir défendu des clients ou des dossiers que l'État considérait comme délicats. Blogueurs et webmasters ont été arrêtés et accusés de « subversion du pouvoir de l'État » pour avoir transféré un tweet ou administré un site Web où d'autres ont mis en ligne leurs commentaires. L'État a également continué sa dure répression culturelle et religieuse des minorités ethniques dans la partie Ouigour autonome du Xianjiang et dans les zones tibétaines.

En **Corée du Nord,** l'état des droits de l'homme est resté morose. Au cours de l'année, le gouvernement a contrôlé de très près les informations qui entraient ou sortaient du pays. Il a privé les citoyens de leur droit à la défense et a procédé à des arrestations et détentions arbitraires, notamment pour des délits politiques. Défecteurs et ONG ont indiqué que des violations graves et systématiques des droits de l'homme ont eu lieu dans le large réseau de prisons et de centres de détention du pays. En outre, l'État a continué d'exercer de rigoureux contrôles sur les libertés d'expression, de presse, d'assemblée, d'association, de religion et de mouvement ainsi que sur les droits des travailleurs. Il n'y avait aucune organisation nationale indépendante de surveillance des droits de l'homme et l'État a refusé l'accès aux organisations internationales et aux ONG étrangères, rendant ainsi impossible la mission d'évaluer avec exactitude la véritable ampleur des violations des droits de l'homme dans le pays, ou la validité de ces informations.

Le gouvernement du **Vietnam** a continué de réprimer la dissension, a resserré ses contrôles sur la presse et limité les libertés d'expression, d'assemblée, de mouvement et d'association. Des individus ont été arbitrairement détenus pour activités politiques et ont été privés de leur droit à un procès équitable et rapide. Le gouvernement a arrêté au moins 25 militants politiques, condamnés 14 dissidents arrêtés en 2008, 2009 et 2010, et rejeté les appels de 10 autres dissidents qui avaient été condamnés fin 2009. L'appareil judiciaire souffrait de graves distorsions dues à l'influence politique, à la corruption endémique et à l'inefficacité. La liberté de religion était toujours l'objet d'interprétation et de protection aléatoires, notamment au niveau des provinces et villages. La liberté sur l'Internet était encore plus limitée dans la mesure où l'État orchestrait des attaques sur des sites antigouvernementaux et espionnait les blogueurs dissidents. L'État limitait les droits des travailleurs à former et à adhérer à des syndicats indépendants.

EUROPE

Les autorités au **Belarus** ont arbitrairement arrêté, détenu et emprisonné des militants, journalistes et représentants de la société civile pro-démocratie. Dans le sillage de l'élection présidentielle contestée de décembre 2010, les autorités ont lancé une opération coup de poing contre les manifestants en détenant près de 700 personnes et en menant des raids dans des bureaux et appartements de membres de la presse indépendante, d'ONG et de l'opposition politique. Plus de 40 personnes, dont des candidats à la présidentielle, risquent à présent d'écoper des peines de prison pouvant aller jusqu'à 15 ans. À cause de ses détentions et procès, le gouvernement biélorusse ne cesse d'augmenter les rangs des nouveaux prisonniers politiques. Le pouvoir judiciaire manquait d'indépendance et souffrait de corruption, d'inefficacité et d'ingérence politique ; l'issue des procès était souvent prédéterminée et beaucoup de procès se tenaient à huis-clos. La corruption officielle à tous les échelons de la fonction publique continuait de poser problème.

En **Russie**, le gouvernement a empiété sur la liberté d'expression, d'assemblée et d'association en détenant certains manifestants et en continuant de faire pression sur un certain nombre d'ONG, des médias indépendants, certaines minorités religieuses, des syndicats indépendants et l'opposition politique. Les attaques et meurtres de journalistes et de militants n'ont pas cessé. Il a été fait

état de sévices physiques commis par les forces de l'ordre, de morts dues au bizutage militaire et de dures conditions carcérales. Des violations de l'état de droit et du droit à la défense posaient toujours problème et la corruption officielle était généralisée. Les attaques xénophobes, raciales et ethniques et les délits de haine constituaient toujours un grave problème. Le conflit entre le gouvernement et les insurgés, les militants islamistes et les forces criminelles dans le Nord-Caucase s'est soldé par de nombreuses violations des droits de l'homme de la part de toutes les parties qui auraient commis tueries, torture, abus, violence et enlèvements politiques.

En **Ukraine,** même si l'année a démarré par des élections présidentielles libres et équitables, la tendance générale pour 2010 était négative à cause des élections locales problématiques, de l'intimidation des médias et de l'impression qu'on poursuivait sélectivement en justice les figures de l'opposition. Les observateurs internationaux et nationaux ont trouvé que les élections locales d'octobre n'avaient pas répondu aux mêmes critères que la présidentielle ; ils ont cité l'enregistrement de listes frauduleuses de candidats de l'opposition, la pression exercée par le gouvernement sur les scrutateurs électoraux et les candidats ainsi que des cas de responsables électoraux interdisant de mettre ou enlevant, selon les cas, les noms de candidats sur les bulletins. Tout cela a suscité des inquiétudes quant aux prochaines mesures envisagées par le gouvernement en matière de réforme électorale. En outre, il a été, à plusieurs reprises, signalé que les autorités tentaient d'orienter la ligne éditoriale de la presse et d'intimider les journalistes. Bien que le gouvernement ait pris des mesures en 2009 pour mieux combattre la corruption, la communauté internationale a exprimé son inquiétude que des facteurs politiques aient motivé l'investigation criminelle menée en 2010 par le nouveau gouvernement à l'encontre de 30 membres du gouvernement précédent pour corruption présumée ; plusieurs de ces personnes ont été arrêtées et, par la suite, mises en examen.

PROCHE-ORIENT

Les tensions politiques sont montées au cours des semaines qui ont précédé les élections d'octobre à **Bahreïn.** Le gouvernement a arrêté 200 hommes Chia qu'il accusait d'incitation ou de participation à la violence de rue. Parmi les personnes arrêtées figuraient certains dirigeants, mais pas tous, de deux groupes, Haq et Wafa', qui rejettent la monarchie et avaient appelé au boycott

des élections. Le gouvernement a mis en examen 23 de ces personnes arrêtées pour participation à « un réseau terroriste » en vertu de la loi contreterroriste de 2006. Le processus électoral était également entaché par l'interdiction imposée par le gouvernement sur les sites Internet et les bulletins d'informations des deux principaux partis légaux de l'opposition. Le gouvernement n'avait pas permis aux observateurs internationaux de surveiller les élections. Il continuait également de restreindre la liberté d'assemblée et d'association. Les forces de sécurité sont intervenues dans les manifestations, et ont limité et contrôlé les rassemblements politiques au cours de l'année. Les ONG et les associations de la société civile étaient tenues de s'inscrire auprès des pouvoirs publics et de fournir la liste de leurs membres. En septembre, le ministère du Développement social a effectivement mis fin aux activités d'une organisation locale des droits de l'homme, Bahrain Human Rights Society, lorsqu'un décret ministériel a ordonné la dissolution de son conseil d'administration et nommé un fonctionnaire du ministère directeur par intérim du groupe.

Selon plusieurs sources, au cours de l'année, le gouvernement de l'**Iran** a procédé à l'exécution sommaire d'environ 312 personnes suite, dans de nombreux cas, à des procès à huis-clos et/ou sans le bénéfice des droits à la défense. Les personnes exécutées pour des délits présumés de droit commun tels que le trafic des stupéfiants étaient souvent, en réalité, des dissidents politiques. Les autorités détenaient des prisonniers politiques et continuaient de réprimer les partisans de la réforme des droits des femmes, les militants pour les droits des minorités ethniques, les étudiants militants et les minorités religieuses. Il y avait peu d'indépendance judiciaire et peu de procès publics équitables. L'État imposait de lourdes restrictions au droit à la vie privée et aux libertés civiles, y compris les libertés d'expression, (notamment pour les membres de la presse) d'association et de mouvement ainsi qu'à la liberté de religion. Des justiciers continuaient d'attaquer des jeunes taxés de « non-islamiques » à cause de leur habillement ou activités, de violer des domiciles privés, de malmener des couples non mariés et de perturber les concerts. La violence ainsi que la discrimination juridique et sociétale envers femmes, enfants, minorités ethniques et religieuses et LGBT ont continué.

Alors que les élections parlementaires, crédibles et légitimes, tenues le 7 mars dans toutes les 18 provinces représentaient une avancée majeure dans la pratique des droits de l'homme, la violence extrémiste, conjuguée à la faible capacité de l'État à faire appliquer la loi, a abouti à des abus graves et

généralisés des droits de l'homme en **Irak**. Il a été signalé que l'État ou ses agents ont commis, souvent dans l'impunité, de nombreuses tueries arbitraires ou illégales, des détentions arbitraires et des actes de torture liés à leurs opérations sécuritaires. Les attaques perpétrées en Irak par Al-Qaïda et d'autres extrémistes à l'encontre des Forces de sécurité irakienne, des fonctionnaires et des civils ont continué et ont souvent visé des zones urbaines, des églises chrétiennes, des marchés Chia et des mosquées. Le 10 mai, des attentats à la bombe et des fusillades coordonnés ont fait au moins 119 morts, dont des agents des forces irakiennes de sécurité et de l'ordre. Le 17 août, un kamikaze s'est fait sauter dans une foule de recrues militaires à Bagdad, tuant 61 personnes. Au cours de l'année, 962 employés du ministère de l'Intérieur ont été tués et 1.347 blessés. Les agents de police étaient particulièrement visés.

En **Lybie**, le colonel Kadhafi et ses proches collaborateurs monopolisaient tous les mécanismes de prise de décision de l'État. Parmi les problèmes continus de droits de l'homme, il faut noter : torture, arrestation arbitraire, impunité officielle et mauvaises conditions carcérales. Un nombre important, mais inconnu, de personnes étaient toujours en détention ou en prison pour avoir mené des activités politiques pacifiques ou appartenu à une organisation politique interdite. L'État avait considérablement restreint la liberté de la presse et continuait de limiter la liberté d'expression ; il surveillait fréquemment les appels téléphoniques et l'utilisation de l'Internet, notamment les communications par courriel avec les pays étrangers. Il y avait également une surveillance physique des militants politiques et des organisations étrangères. L'État possédait et administrait quasiment tous les organes de presse écrite ou audiovisuelle, et les médias étatiques ne publiaient pas et ne diffusaient pas des opinions contraires à la politique officielle. L'Organisation de la sécurité intérieure harcelait assez souvent les journalistes et des dispositions très générales du code pénal servaient de fondement à des poursuites pénales en diffamation. L'État avait strictement limité la liberté d'assemblée et n'autorisait, en général, les rassemblements publics que dans les cas où un permis avait été préalablement accordé. L'État a restreint le droit d'association et, en général, n'autorisait les institutions à fonctionner que lorsqu'elles lui étaient affiliées ; aucune ONG ne fonctionnait dans le pays. Dans les premiers mois de 2011, des protestations ont éclaté sur l'ensemble du territoire lybien. Étant donné qu'elles se sont produites en dehors de la période couverte par le rapport de 2010, elles n'y sont pas documentées.

En **Syrie,** les forces de sécurité ont, dans l'impunité, commis des tueries illégales, détenu des militants politiques et des droits de l'homme, torturé et physiquement malmené prisonniers et détenus. L'État a également emprisonné un grand nombre d'éminents membres d'organisations des droits de l'homme et de la société civile en plus des 2.500 à 3.000 prisonniers politiques précédemment détenus. De longues détentions provisoires et incommunicado constituaient toujours de graves problèmes et la justice se servait systématiquement d' « aveux » obtenus sous pression comme pièce à conviction. Les accusations de torture portées par les prévenus ne faisaient presque jamais l'objet d'une enquête. L'État a strictement limité les libertés universelles d'expression, d'assemblée et d'association, de religion et de mouvement.

ASIE DU SUD ET ASIE CENTRALE

Une situation sécuritaire de plus en plus difficile en **Afghanistan** s'est soldée par de nombreux cas d'abus graves des droits de l'homme. Les civils ont continué de souffrir d'un conflit armé intensifié dans la mesure où les décès liés au conflit ont augmenté de 15 % au cours de l'année par rapport à 2009. Les forces gouvernementales et les forces internationales progouvernementales étaient à l'origine des décès de civils, plus précisément de 16 % du nombre total des décès parmi les civils. Human Rights Watch a indiqué que des enquêtes opportunes et transparentes ou les comptes rendus des forces en cas d'irrégularités faisaient souvent défaut quand des civils étaient blessés ou tués. Les attaques par les Talibans et les insurgés, y compris les assassinats politiques, ont connu une escalade en nombre et en intensité. Au moins 30 individus ont trouvé la mort le 18 septembre, jour des élections parlementaires, et les Talibans ont revendiqué le meurtre de trois candidats au cours de la campagne entre juillet et août. En août, quatre employés de la campagne de Fauwzia Gilani à Herat ont été enlevés et tués. Des attaques ont été également perpétrées sur des responsables électoraux. Les élections elles-mêmes ont été entachées par la fraude et les irrégularités généralisées, y compris la création d'un tribunal spécial pour enquêter sur les résultats et les plaintes liées au scrutin, un faible taux de participation et des conditions insuffisantes pour la participation des femmes. Le gouvernement était en proie à l'impunité et à la corruption officielles et ne parvenait pas souvent à mener efficacement des enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises par les forces

locales de sécurité. Les arrestations et détentions arbitraires continuaient de poser problème et le pouvoir judiciaire manquait d'indépendance. La liberté de religion, y compris celle de changer de religion, était strictement limitée. Les femmes continuaient de faire l'objet d'abus systématiques en matière de droits humains, y compris la violence, les attaques des insurgés contre l'éducation des filles, l'accès limité à la justice et d'autres restrictions de leurs droits.

Au **Pakistan**, plusieurs organes de presse et ONG ont fait état d'accusations de tueries extrajudiciaires et de détentions de civils par les forces de sécurité. Au cours de l'année, il y a eu une nette augmentation du nombre total de cas de torture et de viol de personnes en détention, presque le double des chiffres de 2009. La Society for Human Rights and Prisoners' Aid a fait état de 72 civils décédés suite à leur contact avec la police et 168 décès en prison, une hausse par rapport à l'année précédente. Des attentats à la bombe commis par militants et terroristes dans les quatre provinces et dans les Zones tribales sous administration fédérale ont continué de causer morts et blessures. Selon le rapport, les attaques menées par les terroristes et les extrémistes ainsi que les opérations pour combattre le terrorisme et l'extrémisme ont fait un bilan de 7.400 morts, dont 1.800 civils environ, plus de 450 agents des forces de sécurité et plus de 5.100 terroristes ou insurgés. Plusieurs cas d'assassinats politiques à Karachi et Balochistan ont été signalés. Selon un rapport de *Dawn*, 1.981 personnes ont été tuées suite à des violences politiques à Karachi et 748 d'entre elles étaient spécifiquement ciblées. Selon Human Rights Watch, les tueries et les disparitions ciblées de leaders, militants et civils de Baloch ont augmenté en 2010. Les violations de la liberté religieuse ainsi que la violence et la discrimination envers les minorités religieuses ont continué. Des personnes accusées de blasphème contre l'islam ont été condamnées à la prison à vie ou à la peine de mort. L'une d'entre elles était Aasia Bibi, une chrétienne, qui a été condamnée à mort en novembre, devenant ainsi la première femme à recevoir une si lourde peine pour blasphème.

L'Ouzbékistan a continué d'incarcérer des personnes pour des raisons politiques. Même si un prisonnier politique, le militant des droits de l'homme, Farhad Mukhtarov, a été libéré au cours de l'année, 13 à 25 prisonniers politiques sont restés en détention ; des membres de leurs familles ont signalé que de nombreux prisonniers étaient torturés. Les militants des droits de l'homme, leurs familles et les adeptes de certains groupes religieux ont fait état de harcèlement et d'arrestation de la part de la police et d'autres éléments des

forces de sécurité. La liberté d'expression était strictement limitée et le harcèlement des journalistes s'est accru au cours de l'année. La police et les services de sécurité ont fait subir aux journalistes de la presse écrite et audiovisuelle arrestations, intimidations et violences ainsi que des restrictions bureaucratiques à leurs activités. Les codes pénal et administratif imposaient des amendes élevées pour diffamation écrite ou orale et le gouvernement a eu recours à des accusations de diffamation écrite et orale et de calomnie pour punir des journalistes, des militants des droits de l'homme et d'autres détracteurs du président ou du gouvernement. La liberté d'association était également limitée. Les pouvoirs publics contrôlaient étroitement les activités des ONG et imposaient aux groupes islamiques et aux organisations de minorités religieuses de rigoureuses restrictions juridiques concernant les types d'organisations qui peuvent être établies et enregistrées. On avait recours au travail forcé des adultes et des enfants pendant la récolte du coton.

HEMISPHERE OCCIDENTAL

Le gouvernement de **Cuba** a libéré plus de 40 prisonniers politiques pendant la période couverte par le rapport et parmi eux, de nombreux militants des droits de l'homme de renom arrêtés en 2003 ; en revanche, la quasi-totalité d'entre eux était libérée sous condition de quitter le pays. Cuba détenait encore des douzaines d'autres prisonniers politiques. Le gouvernement a réprimé les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression, de presse, d'assemblée et d'association, de mouvement et de religion. Les organisations de défense des droits de l'homme ont noté le recours, nettement croissant, aux détentions à court terme qui visent à perturber le travail de la société civile et harceler les militants. En outre, le gouvernement a continué d'orchestrer des protestations publiques pour harceler et malmener les militants et leurs familles, notamment les Damas de Blanco (« Les Dames en blanc »). Même si le gouvernement faisait valoir que ces foules se constituaient de façon spontanée, des participants arrivaient fréquemment dans des véhicules officiels ou étaient recrutés par les dirigeants locaux du Parti communiste dans les lieux de travail ou écoles environnantes. Dans des cas extrêmes, des meutes organisées par le gouvernement agressaient les manifestants ou détruisaient leurs résidences ou biens. Les éléments des forces de sécurité filaient, harcelaient et, parfois, agressaient physiquement les militants des droits de l'homme et de la démocratie, les dissidents, les journalistes indépendants, les

détenus et les prisonniers, et cela, dans l'impunité. Le gouvernement ne reconnaissait pas le journalisme indépendant et soumettait les journalistes indépendants à des interdictions de voyage, des détentions, des harcèlements, des saisies d'équipements et des menaces d'emprisonnement. Les rassemblements non autorisés de plus de trois personnes peuvent être passibles d'une peine de prison maximale de trois mois assortie d'une amende quand bien même ce genre de réunions seraient plutôt dispersées que poursuivies en justice.

Le respect des droits de l'homme et des institutions démocratiques s'est détérioré au cours de l'année au **Nicaragua.** Les militants des partis d'opposition qui voulaient manifester se sont vus refuser la liberté d'assemblée. Les élections régionales de mars 2010 sur la côte caraïbe ont été entachées d'accusations d'irrégularités généralisées et des ONG locales crédibles se sont vues refuser la permission d'observer les élections. Parmi d'autres problématiques, il faut noter la politisation du pouvoir judiciaire et d'autres organes de l'État, une considérable ingérence de l'État dans l'exercice de la liberté de presse et le harcèlement des ONG et des journalistes. La police n'a pas protégé les manifestants qui protestaient contre les politiques de l'État et a permis à des groupes pro-gouvernementaux de commettre des actes de violence. Le gouvernement a continué de critiquer les chefs religieux qui exprimaient leurs inquiétudes à propos de ses pratiques et orientations qui influaient sur la participation du public et les libertés démocratiques. Des officiels du gouvernement ont publiquement fustigé des responsables de l'église catholique qui avaient dénoncé la manipulation du processus électoral.

Au **Venezuela,** le gouvernement s'est servi du judiciaire pour intimider et persécuter les personnes et organisations, y compris des manifestants pacifiques, des journalistes, un juge, des membres de l'opposition politique, des ONG, des dirigeants de syndicats et des chefs d'entreprise ainsi que des citoyens ordinaires, qui ont critiqué les politiques ou actions gouvernementales. De hauts responsables de l'État ont également restreint la liberté d'expression en harcelant et intimidant les chaînes de télévision privée, les organes de presse et les journalistes par le biais de menaces, de saisies de biens, de règlementations ciblées, et d'enquêtes et de poursuites pénales. Fin décembre, l'Assemblée nationale a, fin décembre, adopté un ensemble de lois qui ont davantage fragilisé les principes et pratiques démocratiques au Venezuela. L'une d'entre elles déléguait l'autorité législative à l'exécutif au-delà du mandat de la législature sortante et cela en violation des valeurs communes de la Charte

démocratique interaméricaine ; d’autres lois imposaient de nouvelles restrictions sur la presse indépendante, l’Internet, les partis politiques et les ONG.